

COMMUNIQUÉ

L'AMMC SE DOTE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNE

Rabat, le 25 décembre 2024

Engagée depuis 2016 dans un processus de modernisation continue, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux fait évoluer son organisation interne pour accompagner le développement du marché et mieux servir les objectifs stratégiques de l'Autorité.

Fruit d'un diagnostic organisationnel et d'un benchmark mené auprès de plusieurs institutions nationales et internationales de référence, l'organisation mise en place permet de mieux accompagner le développement du marché des capitaux et les nouvelles activités de marché.

Le nouvel organigramme de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux se structure autour d'un Pôle Métier, d'un Pôle Support et Développement, d'une Direction Contrôle, Surveillance et Enquêtes ainsi que de trois entités transversales rattachées directement à la Présidence, à savoir la Stratégie, Relations Internationales et Normalisation, la Communication ainsi que l'Audit et les Risques Internes.

Le Pôle Métier, nouvellement créé, regroupe 3 directions :

- Direction de la Gestion d'Actifs et la Protection de l'Épargne ;
- Direction des Émetteurs ;
- Direction des Marchés.

Le Pôle Support et Développement comporte également 3 directions :

- Direction Ressources ;
- Direction Juridique et Relations avec les Épargnants ;
- Direction de la Transformation Digitale, l'Organisation et la Data.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par l'AMMC pour donner une meilleure lisibilité à son action et poursuivre sa mission de protection de l'épargne investie en instruments financiers et sa contribution au développement du marché des capitaux au Maroc.